

Stratégie de la COHEP 2012-2016

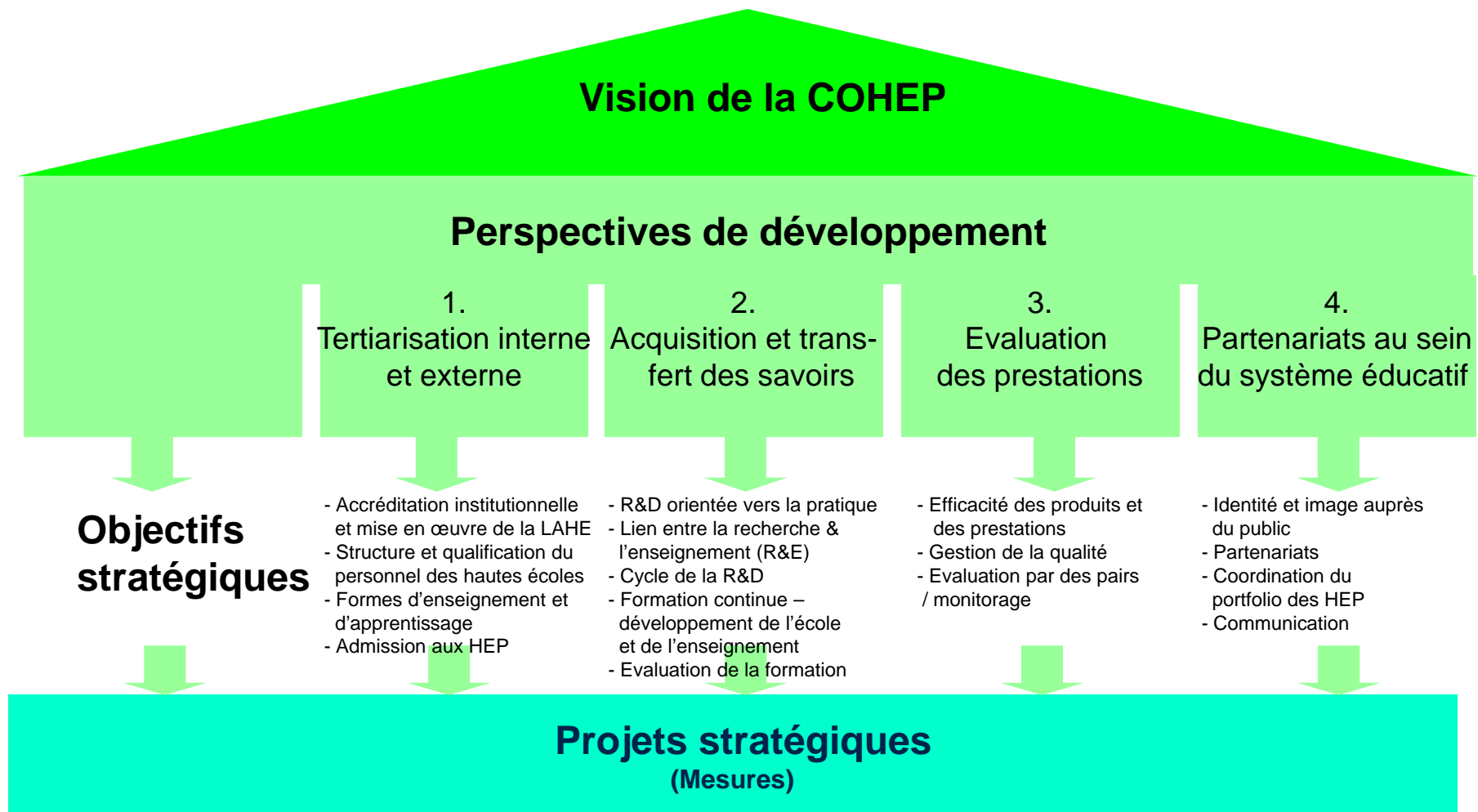
**adopté par l'Assemblée plénière de la COHEP
le 16/17 novembre 2011**

Formation initiale et continue des enseignantes et enseignants en tant que mandat principal des HEP

Le mandat des hautes écoles pédagogiques est d'offrir aux enseignantes et enseignants de tous les degrés scolaires une formation initiale et continue de haut niveau scientifiquement fondée. La recherche, le développement et les prestations de services sous-tendent ce mandat.

La COHEP coordonne et soutient ce mandat. Pour les cinq années à venir, elle se fixe les points forts et les objectifs stratégiques suivants.

Vision et stratégie globale de la COHEP 2012-2016



Vision

- **Les HEP forment un type de haute école distinct**

Conformément à leur mandat, les HEP forment un type de haute école distinct. Leurs produits sont adaptés à la pratique professionnelle tout en se fondant sur la science. A cette fin, la COHEP s'engage à promouvoir et à développer pour les hautes écoles pédagogiques des conditions structurelles appropriées dans les domaines de la formation initiale et continue, de la recherche et du développement ainsi que des prestations de services.

- **Les HEP sont des acteurs reconnus dans le domaine de la pratique professionnelle, de la politique de la formation et des sciences de l'éducation**

Au sein du triangle de formation « pratique professionnelle– politique de la formation – sciences de l'éducation », les hautes écoles pédagogiques sont des partenaires égaux et reconnus. En raison de leur collaboration compétente et fructueuse, elles sont acceptées dans les domaines de la pratique professionnelle et de la politique de la formation ainsi que par les administrations de l'éducation et de la formation.

- **La COHEP est une conférence de recteurs au profil unique et solide**

La COHEP est la conférence des recteurs de hautes écoles pédagogiques qui sont juridiquement autonomes. Elle assure la coordination de solutions adaptées aux cantons et aux régions. La COHEP représente les établissements de formation des enseignantes et enseignants auprès des autorités politiques et du public.

Perspectives de développement prioritaires entre 2012 et 2016

| | |
|---|--|
| Tertiarisation interne et externe | La tertiarisation externe des conditions structurelles (qualification du personnel des HEP, admission aux HEP, formation, recherche, formation continue) et la tertiarisation interne des formes d'enseignement et d'apprentissage et de la pratique de la recherche et du développement ,sont conformes aux exigences des hautes écoles et correspondent au mandat des HEP. |
| Acquisition et transfert des savoirs | L'acquisition des savoirs en didactique disciplinaire, en science de l'éducation et en pratique professionnelle est un mandat essentiel des hautes écoles pédagogiques. Elle soutient le développement de la profession et la formation à l'enseignement en tenant compte des questions et des problématiques de la pratique professionnelle. Elle garantit le transfert des savoirs acquis dans le domaine de la recherche et développement vers la profession et vers la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants. |
| Evaluation des prestations | Il est procédé régulièrement au contrôle de l'efficacité et de la qualité de la formation des enseignantes et enseignants au sein de la pratique professionnelle. Les résultats sont communiqués de manière transparente. La COHEP dispose d'un monitoring relatif aux questions spécifiques. |
| Partenariats au sein du système éducatif | Sur le plan national et local, la COHEP et les hautes écoles pédagogiques se sont établies en tant que partenaires compétentes et efficaces. Grâce à un engagement accru sur le terrain, l'image des HEP s'est développée de manière positive et durable. |

Perspective de développement 1

Tertiarisation interne et externe

| Objectifs stratégiques | Projets (mesures) |
|--|---|
| <p>1.1 Préparer et mettre en œuvre l'accréditation institutionnelle ainsi que la LAHE</p> | <p>1.1.1 Participer au développement des critères d'accréditation (LAHE)</p> <p>1.1.2 Favoriser l'autonomie au niveau des structures et du financement des HEP / coordination de la comptabilité analytique</p> |
| <p>1.2 Assurer la coordination entre la structure institutionnelle et la qualification du personnel des HEP</p> | <p>1.2.1 Définir la structure du personnel des HEP en tenant compte du type de haute école: critères, processus, attribution des titres (professeurs), corps intermédiaire, portfolio du personnel (p.ex. droit de délivrer des doctorats)</p> |
| <p>1.3 Promouvoir les formes d'enseignement et d'apprentissage répondant aux besoins des hautes écoles et tenant compte de la pratique professionnelle (tertiarisation interne)</p> | <p>1.3.1 Elaborer des conditions cadres et des recommandations relatives à la didactique des hautes écoles: formes d'enseignement et d'apprentissage répondant aux besoins des hautes écoles et tenant compte de la pratique professionnelle, part d'auto-apprentissage, conditions de réussite en matière de qualification des formateurs et formatrices dans le domaine de la didactique des hautes écoles (notamment expérience concernant les degrés d'enseignement)</p> |
| <p>1.4. Promouvoir le recrutement des étudiantes et étudiants et favoriser la formation à l'enseignement en tant que deuxième formation (mobilité interprofessionnelle)</p> | <p>1.4.1 Développer une procédure permettant l'entrée tardive dans la profession enseignante: validation des acquis (élaborer une procédure et des normes en tenant compte des exigences spécifiques à la formation des enseignantes et enseignants), harmonisation de l'examen complémentaire, collaborations avec les écoles donnant accès aux hautes écoles pédagogiques, admission sur dossier, reconnaissance de l'expérience professionnelle</p> |

Perspective de développement 2

Acquisition et transfert des savoirs



| Objectifs stratégiques | Projets (mesures) |
|--|--|
| 2.1 Systématiser et intensifier les liens entre la recherche et l'enseignement | 2.1.1 Recommandations sur la structure organisationnelle de la recherche orientée vers la pratique professionnelle dans les domaines des sciences pédagogiques et de la didactique des disciplines dans le cadre de services de recherche indépendants ou de cumulation des activités de recherche et d'enseignement. Promouvoir les liens entre la recherche et l'enseignement dans toutes les filières. |
| 2.2 Renforcer les liens entre la recherche et la profession | 2.2.1 Privilégier le cycle des connaissances : générer des questions et des activités de recherche en collaboration avec les professionnels du terrain, assurer la dissémination des résultats de la recherche tout en garantissant leur adéquation par rapport aux destinataires, garantir notamment le retour des résultats dans la pratique de la formation 2.2.2 Renforcer le financement de la recherche |
| 2.3 Promouvoir les possibilités de carrière des enseignantes et enseignants grâce une formation continue individuelle scientifiquement fondée | 2.3.1 Renforcer l'accompagnement lors de l'entrée dans la vie professionnelle 2.3.2 Créer des possibilités de carrière pour les enseignantes et enseignants: développer des perspectives pour la profession enseignante grâce à des formations continues certifiées basées sur la science (offres cumulées dans le domaine du MAS) et des formations complémentaires ; développer des conditions cadres suisses |
| 2.4 Favoriser le développement de l'enseignement et de l'école grâce à la recherche et une formation continue ainsi que des conseils centrés sur les établissements scolaires | 2.4.1 Flexibiliser le profil des enseignantes et enseignants grâce à des formations continues certifiées (en collaboration avec la CDIP, la LCH/SER et la pratique scolaire) |
| 2.5 Faire des HEP des centres de compétences pour l'évaluation de l'enseignement, des écoles et de la réforme scolaire | 2.5.1 Etablir une vue d'ensemble des pôles actuels de recherche des HEP (tâche effectuée par le Secrétariat général de la COHEP sur la base des sites des HEP) |

Perspective de développement 3

Evaluation des prestations



| Objectifs stratégiques | Projets (mesures) |
|--|--|
| <p>3.1 Examiner l'efficacité de la formation des enseignantes et enseignants sur le terrain</p> | <p>3.1.1 Créer, 10 ans après la mise en place de la COHEP, un projet PNR consacré à la recherche scientifique sur l'efficacité des produits et des prestations relatifs à la formation des enseignantes enseignants et comprenant également une évaluation des coûts.</p> |
| <p>3.2 Mettre en place un système de monitoring de la COHEP: développer les compétences et optimiser les atouts de la COHEP grâce à la transparence des résultats</p> | <p>3.2.1 Effectuer une enquête coordonnée à l'échelle suisse auprès des candidats admis aux HEP: relevé annuel d'un ensemble minimal d'indicateurs communs, communication de résultats choisis au public.</p> <p>3.2.2 Effectuer une enquête coordonnée à l'échelle suisse auprès des diplômés: relevé annuel d'un ensemble minimal d'indicateurs communs, communication de résultats choisis au public.</p> |
| | <p>3.2.3 Etablir le nombre de candidates et candidats au doctorat soutenus par les HEP: relevé annuel d'un ensemble minimal d'indicateurs communs, communication de résultats choisis au public.</p> |
| <p>3.3 Promouvoir le développement de la qualité sur la base d'évaluations par des pairs</p> | <p>3.3.1 Promouvoir le développement de la formation des enseignantes et enseignants sur la base d'évaluations par des pairs: évaluation des hautes écoles et des filières par des expertes et experts suisses et internationaux dans les domaines de l'économie, de la politique, de la pratique de la formation et de la formation des enseignantes et enseignants</p> |

Perspective de développement 4

Partenariats au sein du système éducatif



| Objectifs stratégiques | Projets (mesures) |
|---|--|
| <p>4.1 Créer une identité et une image positives des HEP auprès du public / communication</p> | <p>4.1.1 Mettre en place un responsable de la communication au sein de la COHEP</p> <p>4.1.2 Renforcer la communication sur les hautes écoles pédagogiques en tant que centres de compétences pour la formation des enseignant-e-s / l'enseignement et l'apprentissage envers les institutions politiques et les public et ce, tant sur le plan national que régional/local</p> |
| <p>4.2 Renforcer les hautes écoles pédagogiques en tant que partenaires reconnus au sein du triangle que forment la pratique professionnelle, la politique de la formation et les hautes écoles pédagogiques</p> | <p>4.2.1 Intensifier au niveau local la coopération partenariale entre les hautes écoles pédagogiques et la pratique professionnelle dans les différents domaines de prestations des hautes écoles pédagogiques</p> <p>4.2.2 Coordination des solutions cantonales et régionales par la COHEP</p> |
| <p>4.3 Renforcer les centres de compétences au sein des HEP (coordination du portfolio, répartition des tâches entre les HEP)</p> | <p>4.3.1 Etablir une vue d'ensemble des offres de formation continue CAS, DAS et MAS</p> |